

Programme de Garantie de Qualité Totale PROMA



Jusqu'à 25 ans!

Nous, chez ADHÉSIFS PROMA INC., sommes fiers d'offrir à notre clientèle les meilleurs adhésifs et produits de préparation de surfaces actuellement disponibles dans l'industrie. Nos matières premières de qualité supérieure sont sélectionnées avec soin selon leurs caractéristiques individuelles de haut rendement et sont ensuite minutieusement dosées afin d'élaborer et de fabriquer des produits performants aptes à servir, sans soucis, pendant de nombreuses années. Parallèlement à ces produits de haute qualité, nous sommes heureux d'offrir toute une panoplie de programmes de garantie complète prolongée garantissant que l'ensemble des produits employés sera libre de défauts de fabrication pendant des périodes d'utilisation concurrente pouvant atteindre jusqu'à 25 ans dépendamment du système d'installation utilisé dont chacun doit comprendre l'emploi collectif des produits de préparation de surfaces de base (lorsque nécessaires), les adhésifs et/ou les mortiers-colles et les coulis à jointoiement de marque PROMA. Tous ces produits doivent être utilisés conjointement, collectivement et exclusivement avec les produits de la gamme complète PROMA et constituer le système complet et l'unique source d'installation.

Selon les produits et les systèmes, notre plan de garantie complète prolongée couvre tous les systèmes de recouvrement intérieurs et extérieurs, résidentiels et commerciaux et garantit que les produits employés pour l'installation et le jointoiement des carrelages et des revêtements de pierre seront exempts de défauts de fabrication, qu'ils ne briseront pas et ne se dégraderont pas à l'usage normal pendant la période de temps spécifiée pourvu que ces produits soient mélangés et employés sur des substrats propres, solides et bien apprêtés conformément aux exigences générales de la norme ANSI A108 et de façon très stricte à toutes celles comprises dans les spécifications, instructions, fiches techniques, modes d'emploi, périodes de conservation et de protection de chacun des produits et autres écrits ou publications de PROMA.

La garantie complète prolongée de PROMA couvre la somme des coûts raisonnables des matériaux et de main-d'œuvre pour effectuer la réparation ou, à la discrétion de PROMA, le remplacement exclusif et restrictif de toute partie de l'installation prouvée défectueuse, (calculée au mètre carré ou au pied carré de surface), durant la période de garantie à la suite d'un défaut de fabrication confirmé des produits concernés de marque PROMA. Aux termes de cette garantie, le prix unitaire au M2 (ou au pi2) des matériaux, carrelage, pierre, etc. ne pourra en aucun cas excéder le prix payé au moment de l'achat original. Cette garantie ne couvre pas les coûts, frais, pertes et dommage dus aux retards, délais ou conséquences d'autres dommages.

Cette garantie ne s'applique pas aux installations industrielles qui peuvent être endommagées à cause de la maltraitance physique ou chimique ou d'un mauvais choix de carrelages ou de pierre. Elle ne couvre pas non plus les défauts de structure, le travail ou la déficience du support, les conditions hydrostatiques, la fissuration du carrelage ou de la pierre, le fendillement et la variation de nuance des joints ou de la pierre ni les dommages dus aux modes d'exécution des travaux qui ne sont pas en conformité totale avec les règles de l'art et les instructions de PROMA. L'efflorescence, la variation de couleur et la décoloration sont des conditions normales de tous les mortiers et coulis de ciment Portland et ne seront aucunement considérés comme des conditions défectueuses.

Cette garantie est offerte moyennant certains termes et restrictions spécifiques tels qu'indiqués dans notre documentation officielle de la garantie et ne s'applique pas si les produits PROMA sont employés, mélangés ou associés avec des produits provenant d'autres fabricants. ADHÉSIFS PROMA INC. se réserve le droit, conditionnel à la garantie prolongée, d'inspecter le site avant le début des travaux et à intervalles réguliers pendant l'exécution des travaux de carrelage. Les travaux d'envergure dépassant 460 M2 (5 000 pi2) devront être préapprouvés.

Les représentants d'ADHÉSIFS PROMA INC. se feront un plaisir d'émettre sur demande des garanties sur mesure en fonction de projets spécifiques ou d'exigences particulières.



Ces icônes indiquent que les produits sélectionnés font partie du **Programme de Garantie de Qualité Totale PROMA** et sont qualifiés pour une couverture sélective d'une durée prolongée jusqu'à concurrence de 25 ans, selon le produit, le système d'installation et les exigences d'usage spécifiques.